

## Tournage en céramique

Le titulaire de ce diplôme est capable, à partir d'une fiche technique, de relever les dimensions de l'objet à exécuter, de déterminer la quantité de pâte nécessaire et de réaliser une ébauche à la main. Il surveille le raffermissement de la pièce ébauchée afin de l'amener dans un état adéquat aux opérations de tournassage, de garnissage et de finition. Le tournassage consiste à enlever l'excédent de pâte, le garnissage à ajouter les garnitures (anses, becs...). Après finition, il suit et contrôle le séchage de la pièce jusqu'à son enfournement. Il sait lire un plan coté, choisir la pâte et réaliser le modèle en prévoyant le comportement des pièces au séchage et à la cuisson.

Le titulaire du CAP Tournage en céramique est un ouvrier qualifié capable d'effectuer, à partir d'une fiche technique, les opérations suivantes :

- sélectionner et s'approvisionner en matière d'œuvre ;
- installer son poste de travail, vérifier le fonctionnement des équipements ou en assure la mise en place ;
- relever les dimensions d'exécution (soit sur un croquis ou dessin technique à l'échelle 1, soit sur un modèle en cuit) et calculer à partir le retrait de la pâte à utiliser ;
- déterminer le volume et/ou la masse nécessaire à la réalisation du produit par tournage et réajuster la quantité au regard de la première ébauche ;
- réaliser une ébauche à la main, à partir d'une pâte plastique et sur un tour de potier, un produit suivant une forme déterminée et une quantité définie, dans un temps fixé ;
- surveiller le raffermissement du produit ébauché afin de l'amener dans un état adéquat aux opérations de tournassage, découpage, garnissage et finitions ;
- suivre et contrôler le produit jusqu'à la fin du séchage ;
- veiller à la parfaite réalisation qualitative et quantitative de la fabrication dans les délais impartis ;
- assurer la liaison en cours de fabrication entre les différentes opérations (ébauchage, tournassage, garnissage, finitions, séchage).

### ↩ Débouchés

Les diplômés peuvent travailler dans l'artisanat ou dans un atelier industriel.

Les arts de la table et les objets décoratifs, l'artisanat d'arts céramiques (porcelaine, faïence, poterie), l'industrie de la porcelaine de collectivité et hôtelière.

### ↩ Accès à la formation

Après une classe de 3<sup>ème</sup>

### ↩ Programme

Grille horaire (a)	1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>ème</sup> année
<b>Enseignement professionnel</b>	<b>333h30</b>	<b>312h</b>
<b>Enseignements professionnels et français en co-intervention (b)</b>	<b>43h30</b>	<b>39h</b>
<b>Enseignements professionnels et mathématiques en co-intervention (b)</b>	<b>43h30</b>	<b>39h</b>
<b>Réalisation d'un chef d'œuvre(c)</b>	<b>87h</b>	<b>78h</b>
<b>Prévention Santé Environnement</b>	<b>43h30</b>	<b>26h</b>
<b>Français, Histoire-Géographie</b>	<b>43h30</b>	<b>39h</b>
<b>Enseignement moral et civique</b>	<b>14h30</b>	<b>13h</b>
<b>Mathématiques – Physique-Chimie</b>	<b>43h30</b>	<b>39h</b>
<b>Langue vivante</b>	<b>43h30</b>	<b>39h</b>
<b>Arts appliqués et culture artistique</b>	<b>29</b>	<b>26h</b>
<b>Education physique et sportive</b>	<b>72h30</b>	<b>65h</b>
<b>Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation</b>	<b>101h30</b>	<b>91h</b>
<b>Période de formation en milieu</b>	<b>6 à 7</b>	<b>6 à 7</b>

### professionnel (semaines)

- (a) Volume horaire identique quelle que soit la spécialité
- (b) Dotation horaire professeur égale au double du volume horaire élève
- (c) Horaire donnant droit au dédoublement de la dotation horaire professeur sans condition de seuil

### Enseignements professionnels

**Histoire de l'art céramique :** notion d'histoire à la céramique de l'antiquité à nos jours.

**Technologie des procédés et des matériaux céramiques :** classification des produits céramiques ; préparation des pâtes ; procédés de façonnage ; cuisson et séchage des produits ;

**Moyens graphiques, chromatiques et volumiques :** formes et volumes ; couleurs et matières ;

**Tournage :** déterminer et justifier en fonction des opérations à réaliser l'emploi des outils et des matériels ;

**Cuisson :** enfournement ; techniques de cuisson ;

**Calibrage :** Réglage ; suivi du démoulage ; reprise par tournassage ou tournage ; finition ;

**Coulage :** Préparation ; suivi du démoulage ; perçage ; découpage ; finition ;

**Moulage – estampage :** préparation de la pâte et des moules ; moulage ; estampage ; suivi du démoulage ; finition ;

### Stages

Les "stages" appelés périodes de formation en entreprise, durent 12 semaines.

La formation en milieu professionnel doit permettre à l'élève d'acquérir et de mettre en œuvre des compétences en termes de savoir-faire et de savoir-être. Les activités confiées doivent être en adéquation avec celles qui sont définies dans le référentiel des activités professionnelles. Au cours de la deuxième année de formation, la période de formation en milieu professionnel fournit le cadre et les supports des évaluations prévues en entreprise dans le cadre du contrôle en cours de formation. Pendant la période de formation en milieu professionnel, le candidat a obligatoirement la qualité d'élève stagiaire, et non de salarié. L'élève reste sous la responsabilité pédagogique de l'équipe des professeurs chargés de la section. Ces derniers effectuent des visites au sein de l'entreprise afin d'y rencontrer le responsable de la formation et ainsi, d'assurer un suivi efficace de l'élève.

### Examen

**Enseignement professionnel :**

- Communication esthétique et technologie, coeff. 8

- Mise en œuvre et réalisation, coeff. 8

**Enseignement général :**

- Expression française, coeff. 2
- Mathématiques - sciences physiques, coeff. 2
- Education physique et sportive, coeff. 1
- Langue vivante étrangère, coeff. 1
- Economie familiale et sociale - législation du travail, coeff. 1

### Statistiques

Académie de Toulouse : pas de statistiques disponibles

### Poursuites d'études

La majorité des titulaires de CAP s'engagent dans la vie active. Pour se spécialiser davantage, ils peuvent aller en formation complémentaire (MC, FCIL) ou, tout en travaillant, obtenir une qualification professionnelle supérieure en préparant un BP ou un BM.

**Principales poursuites d'études**

- BMA Céramique
- BT Dessinateur en arts appliqués spécialité céramique

Pour connaître les poursuites d'études envisageables consultez les guides régionaux.

### Où se former en Occitanie

31 Cazères  
Lycée Martin Malvy (Public)

81 Sorèze  
Antenne de l'URMA A ↗

A Formation en apprentissage

↗ Internat hors établissement

### En savoir plus

Consultez les documents Onisep :

- Guides régionaux « Après la 3e »
- Dossier « Le dico des métiers »
- Les fiches métiers
- Parcours Les Métiers de l'artisanat d'art
- Après un CAP ou un BEP

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au Centre d'Information et d'Orientation (CIO)

N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Éducation Nationale (PSY-EN)

## Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Toulouse

CIO Albi

Tél. 05 67 76 57 74 - [cio.albi@ac-toulouse.fr](mailto:cio.albi@ac-toulouse.fr)

CIO Auch

05 62 05 65 20 - [cio.auch@ac-toulouse.fr](mailto:cio.auch@ac-toulouse.fr)

CIO Cahors

Tél. 05.65.30.19.05 - [valerie.ballester@ac-toulouse.fr](mailto:valerie.ballester@ac-toulouse.fr)

CIO Castelsarrasin

05 36 25 74 99 - [cio.castelsarrasin@ac-toulouse.fr](mailto:cio.castelsarrasin@ac-toulouse.fr)

CIO Castres

Tél. 05 67 76 57 90 - [cio.castres@ac-toulouse.fr](mailto:cio.castres@ac-toulouse.fr)

CIO Condom

05 67 76 51 82 - [cio.condom@ac-toulouse.fr](mailto:cio.condom@ac-toulouse.fr)

CIO Decazeville

05 65 43 17 88 - [cio.decazeville@ac-toulouse.fr](mailto:cio.decazeville@ac-toulouse.fr)

CIO Figeac

05 67 76 55 66 - [valerie.ballester@ac-toulouse.fr](mailto:valerie.ballester@ac-toulouse.fr)

CIO Foix

05 67 76 52 94 - [cio.foix@ac-toulouse.fr](mailto:cio.foix@ac-toulouse.fr)

CIO Lourdes

05 67 76 56 43 - [cio.lourdes@ac-toulouse.fr](mailto:cio.lourdes@ac-toulouse.fr)

CIO Millau

[cio.millau@ac-toulouse.fr](mailto:cio.millau@ac-toulouse.fr)

CIO Montauban

05 63 66 12 66 - [cio.montauban@ac-toulouse.fr](mailto:cio.montauban@ac-toulouse.fr)

CIO Muret

05 67 52 40 72 - [cio.muret@ac-toulouse.fr](mailto:cio.muret@ac-toulouse.fr)

CIO Pamiers

05 67 76 53 02 - [cio.foix@ac-toulouse.fr](mailto:cio.foix@ac-toulouse.fr)

CIO Rodez

05 67 76 54 46 - [cio.rodez@ac-toulouse.fr](mailto:cio.rodez@ac-toulouse.fr)

CIO Saint-Gaudens

05 67 52 41 41 - [cio.stgaudens@ac-toulouse.fr](mailto:cio.stgaudens@ac-toulouse.fr)

CIO Tarbes

05 67 76 56 33 - [cio.tarbes@ac-toulouse.fr](mailto:cio.tarbes@ac-toulouse.fr)

CIO Toulouse Centre

05.67.76.51.84 - [cio.tlsecentre@ac-toulouse.fr](mailto:cio.tlsecentre@ac-toulouse.fr)

CIO Toulouse Mirail

05.67.52.41.63 - [cio.tlsemirail@ac-toulouse.fr](mailto:cio.tlsemirail@ac-toulouse.fr)

CIO Toulouse Nord

05 67 52 41 80 - [cio.tlsenord@ac-toulouse.fr](mailto:cio.tlsenord@ac-toulouse.fr)

CIO Toulouse Rangueil

05 67 52 41 55 - [cio.tlserangueil@ac-toulouse.fr](mailto:cio.tlserangueil@ac-toulouse.fr)